

Lutte contre les violences faites aux femmes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Osez en parler !

DANS LES CÔTES D'ARMOR

L'AMF 22 s'engage aux côtés du Préfet pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes.

Ces violences sont toutes punies par la loi

- Humiliations,
 - Insultes
 - Menaces
- Pressions psychologiques
 - Coups
- Agressions sexuelles
 - Viols

commis par un (ex)conjoint ou (ex)compagnon

Il est important

- d'alerter
- de dénoncer
- d'entreprendre des démarches

auprès :

- d'un(e) médecin
- de la police ou de la gendarmerie ☎ 17

Des suites judiciaires sont possibles

Les victimes peuvent bénéficier d'aide et de conseils en s'adressant aux associations ou aux services spécialisés.

Document joint :

« *Violences faites aux femmes. Osez en parler ! – Contacts de proximité dans les Côtes d'Armor* »